

Votre accompagnement en toute simplicité

Évolutions V6 et mise à jour de paramétrage du 24/01/2023

Animé par Angélique PALMISANO

Votre session va bientôt débuter.
Merci de patienter quelques instants.

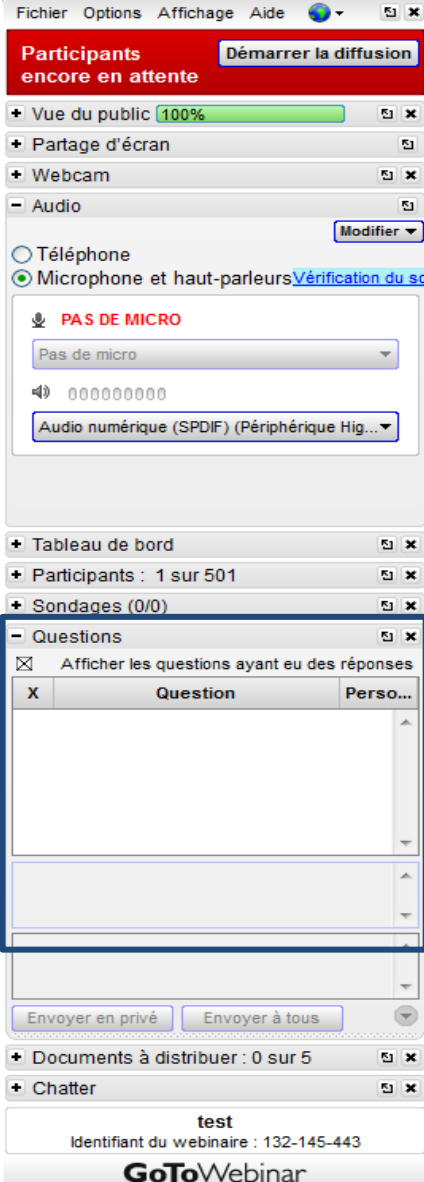
Connaitre les évolutions de la
version 6



Mettre en place ces
évolutions

Posez vos questions par message dans le volet « **Questions** »

Les réponses seront apportées selon les cas : en direct par le même moyen dans le volet « **Questions** » ou par l'animateur oralement selon le besoin



The screenshot shows the GoToWebinar interface. At the top, there's a red banner that says "Participants encore en attente" and a button "Démarrer la diffusion". Below that are various control panels: "Vue du public (100%)", "Partage d'écran", "Webcam", "Audio" (with "Téléphone" and "Microphone et haut-parleurs" options), "Tableau de bord", "Participants : 1 sur 501", "Sondages (0/0)", "Questions" (highlighted with a blue box and a blue arrow), "Documents à distribuer : 0 sur 5", and "Chatter". At the bottom, there's a "test" identifier and the GoToWebinar logo.

I – Les évolutions liées au CT 2023 de la DSN

II – Les évolutions liée au calcul de bulletin

IV – Les évolutions liées aux prév/mut/retraite sup

IV – Les autres évolutions



- ❑ **TOUS les bulletins de janvier 2023 doivent être revalidés pour prendre en compte la mise à jour du cahier technique DSN 2023.**

- ❑ **Dans quels cas revalider les bulletins après la mise à jour de paramétrage du 24/01 :**
 - L'entreprise à plus de 11 salariés
 - L'entreprise a des salariés en Alsace-Moselle à la MSA (pour la cotisation AT)
 - L'entreprise est sous le code IDCC 1979 (HCR)
 - Si l'entreprise est en OPA avec de la retraite supplémentaire CCPMA
 - Sur les bulletins de janvier 2023, il y a :
 - De la monétisation pour des jours de RTT
 - Du Pass Navigo
 - De l'activité partielle
 - De l'intéressement ou de la participation

- ❑ **S'il y a des salariés occasionnels dans l'entreprise et que les manipulations décrites au chapitre 5.4 de la documentation « Évolutions V6 » n'ont pas été effectuées, les bulletins de salaires devront également être revalidés après l'installation de cette mise à jour.**

Questions

Merci de patienter...

❑ **Évolutions 2023 V6 :**

- **Évolutions liées à la DSN**
- **Évolutions liées au calcul de bulletin**
- **Autres évolutions**
- **Questions/réponses**




❑ Mise à jour de la norme 2023 DSN

- Mise à jour du cahier technique 2023
- Mise à jour des contrôles

Aucune manipulation.

❑ FCTU : Création d'un bloc changement pour le Siret et/ou le numéro de contrat



Eléments de rémunération | Versements / P.A.S. | Primes et autres éléments | **Fin de contrat** | Rappels de salaires | Rappels de cotisations | Eléments de contrôle cotisations

Ne pas créer de signalement ⓘ Période DSN portant les derniers éléments déclarés du signalement fin de contrat unique Janvier 2023 ⓘ

Changement des données identifiantes précédemment déclarées

Ancien SIRET déclarant le contrat 9999999 Ancien numéro de contrat déclaré YYYYYY

Contrat de travail

Date de fin de contrat 31/01/2023 Dernier jour travaillé 31/01/2023

Motif de la rupture LICENCIEMENT Date de notification de la rupture / /

Date d'engagement de la procédure de licenciement / / Date de signature de la convention de rupture / /

Maintien de l'affiliation au contrat collectif Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage

Divers

Statut particulier du salarié Transaction en cours non

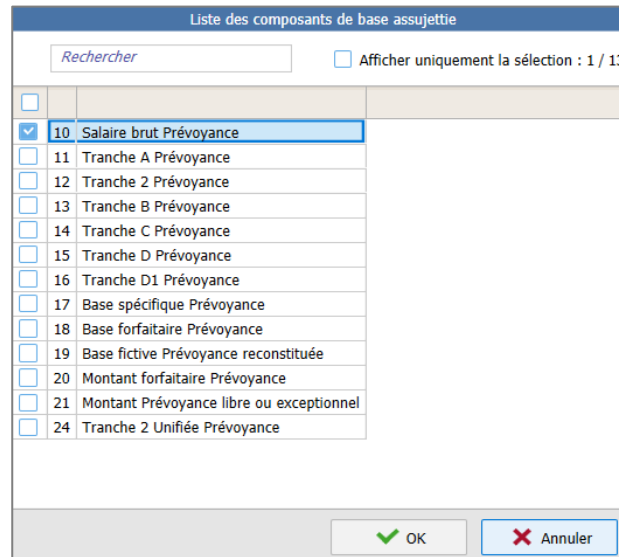
Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) **Parcours d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**

Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée Nombre de mois de préavis utilisés

Cette évolution ne doit être utilisée que dans certains cas.

❑ Prévoyance/mutuelle : les types de composant de base assujettie

En **Salaires/Entreprise/Modifier** sur l'onglet **Organismes/Contrat de prévoyance** dans la colonne **Option**



Liste des composants de base assujettie	
<input type="text" value="Rechercher"/>	<input type="checkbox"/> Afficher uniquement la sélection : 1 / 13
<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	10 Salaire brut Prévoyance
<input type="checkbox"/>	11 Tranche A Prévoyance
<input type="checkbox"/>	12 Tranche 2 Prévoyance
<input type="checkbox"/>	13 Tranche B Prévoyance
<input type="checkbox"/>	14 Tranche C Prévoyance
<input type="checkbox"/>	15 Tranche D Prévoyance
<input type="checkbox"/>	16 Tranche D1 Prévoyance
<input type="checkbox"/>	17 Base spécifique Prévoyance
<input type="checkbox"/>	18 Base forfaitaire Prévoyance
<input type="checkbox"/>	19 Base fictive Prévoyance reconstituée
<input type="checkbox"/>	20 Montant forfaitaire Prévoyance
<input type="checkbox"/>	21 Montant Prévoyance libre ou exceptionnel
<input type="checkbox"/>	24 Tranche 2 Unifiée Prévoyance

Cette évolution ne doit être utilisée que dans certains cas.

☐ **Recouvrement AGIRC-ARRCO**

- ✓ A compter du 01/01/2023, les cotisations AGIRC-ARRCO auraient dues être collectées par l'URSSAF à place des organismes de retraite.

Ce transfert de recouvrement est reporté à janvier 2024.

- ✓ Remplacement de la cotisation individuelle **105** par les cotisations individuelles **131** et **132**

Le code de cotisation individuelle 105 ne pourra plus être utilisé pour les bulletins à compter de janvier 2023 hormis pour réaliser des rappels de cotisations antérieurs à 2023.

- ✓ La cotisation individuelle **109** - Exonération de cotisations salariales de retraite complémentaire au titre de l'emploi d'un apprenti est calculée à compter de 01/2023 pour les salariés apprentis.

Aucune manipulation.

Questions

Merci de patienter...



Évolutions liées au calcul de bulletin

❑ Mise en place des indemnités de télétravail

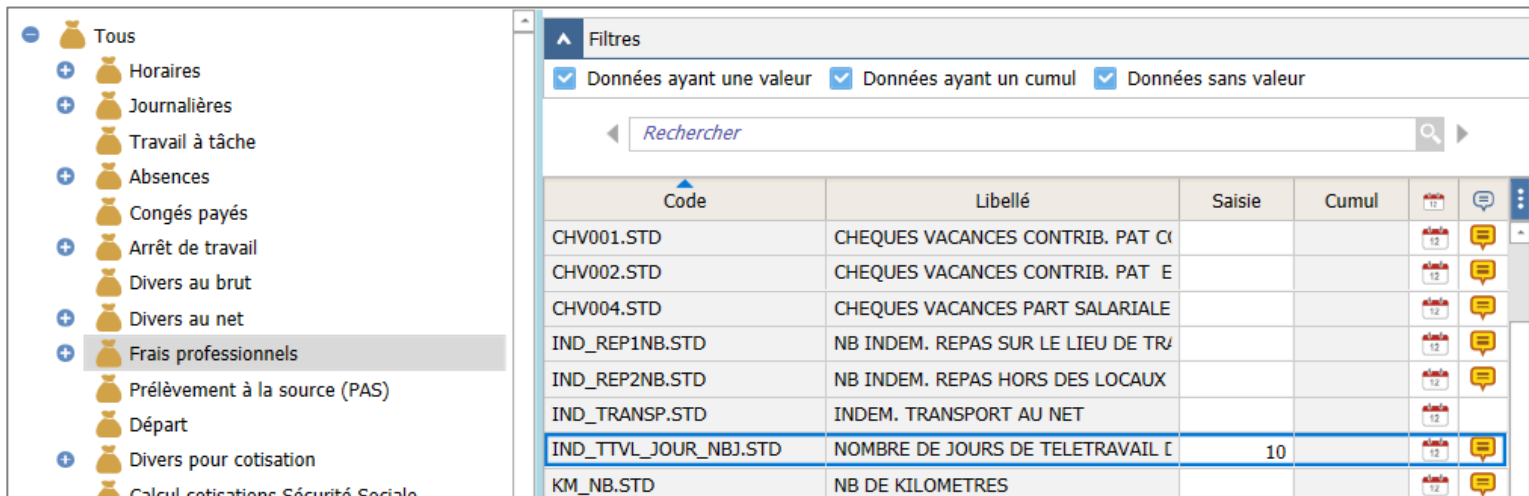
✓ Saisir la valeur d'une journée à l'entreprise :

En **Accueil/Informations/Entreprise** dans l'onglet **Valeurs/Données établissement** dans le thème **FRAIS PROFESSIONNELS** :

saisir le montant d'une journée sur **IND_TTVL_HEBDO_VAL.STD** - MONTANT INDEM. TELETRAVAIL HEBDOMADAIRE

✓ Saisir le nombre de jour de télétravail dans le calcul de bulletin :

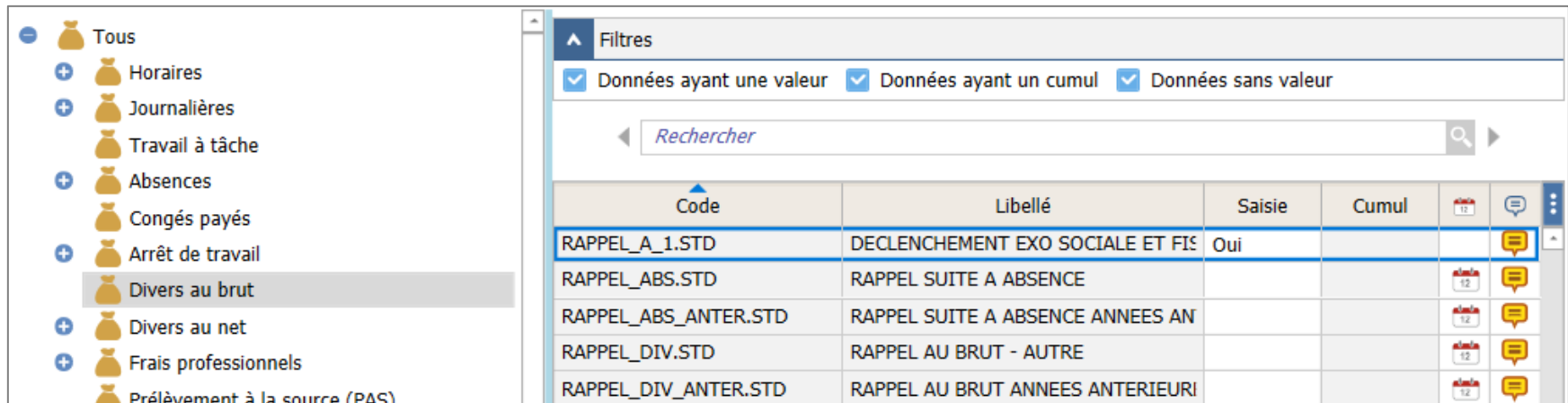
En **Valeurs** dans le thème **Frais professionnels** sur la donnée **IND_TTVL_HEBDO_NBJ.STD** - NOMBRE DE JOURS DE TELETRAVAIL HEBDOMADAIRE :



Code	Libellé	Saisie	Cumul		
CHV001.STD	CHEQUES VACANCES CONTRIB. PAT C			12	
CHV002.STD	CHEQUES VACANCES CONTRIB. PAT E			12	
CHV004.STD	CHEQUES VACANCES PART SALARIALE			12	
IND_REP1NB.STD	NB INDEM. REPAS SUR LE LIEU DE TR/			12	
IND_REP2NB.STD	NB INDEM. REPAS HORS DES LOCAUX			12	
IND_TRANSP.STD	INDEM. TRANSPORT AU NET			12	
IND_TTVL_JOUR_NBJ.STD	NOMBRE DE JOURS DE TELETRAVAIL E	10		12	
KM_NB.STD	NB DE KILOMETRES			12	

❑ Rappel sur heures supplémentaires et/ou complémentaires sur années antérieures

Si le rappel sur heures supplémentaires et/ou complémentaires doit bénéficier de l'exonération sociale et fiscale TEPA renseigner la donnée **RAPPEL_A_1.STD** en **Valeurs mensuelles** dans le thème **DIVERS AU BRUT**



The screenshot shows a software interface with a left-hand navigation menu and a main table area. The navigation menu includes categories like 'Tous', 'Horaires', 'Journalières', 'Travail à tâche', 'Absences', 'Congés payés', 'Arrêt de travail', 'Divers au brut' (highlighted), 'Divers au net', 'Frais professionnels', and 'Prélèvement à la source (PAS)'. The main table area has a 'Filtres' section with three checked options: 'Données ayant une valeur', 'Données ayant un cumul', and 'Données sans valeur'. Below the filters is a search bar labeled 'Rechercher'. The table itself has columns for 'Code', 'Libellé', 'Saisie', and 'Cumul', along with icons for calendar and chat. The first row is highlighted in blue.

Code	Libellé	Saisie	Cumul	Calendar Icon	Chat Icon	More Icon
RAPPEL_A_1.STD	DECLENCHEMENT EXO SOCIALE ET FIS	Oui				
RAPPEL_ABS.STD	RAPPEL SUITE A ABSENCE			12		
RAPPEL_ABS_ANTER.STD	RAPPEL SUITE A ABSENCE ANNEES AN			12		
RAPPEL_DIV.STD	RAPPEL AU BRUT - AUTRE			12		
RAPPEL_DIV_ANTER.STD	RAPPEL AU BRUT ANNEES ANTERIEURI			12		

❑ Mise à jour de l'activité partielle en 2023

- Pour un bon fonctionnement de l'activité partielle à compter de janvier 2023, il est nécessaire de choisir le motif de recours :

En **Salaires/entreprise/Modification** dans l'onglet **Valeurs/Données établissement** dans le thème **Divers au net/Activité partielle**, renseigner la donnée :

- o **PART_REC.STD** – MOTIF DE RECOURS ACTIVITE PARTIELLE A COMPTER DE 2023

- Si le salarié est concerné par les mesures exceptionnelles relatives aux personnes vulnérables :

En **Salaires/Salariés/Modifications** sur l'onglet **Valeurs** aller en **DIVERS AU NET/ACTIVITE PARTIELLE** renseigner "Oui" sur la donnée :

- o **PART_PVUL.STD** – ACTIVITE PARTIELLE PERSONNE VULNERABLE

☐ **Autres évolutions**

- IDCC 9112 : avantage en nature VIN

Voir les manipulations dans la documentation.

- Modification des modèles de bulletin agent de maîtrise non-cadre

Aucune manipulation.

- Suppression des grilles de salaire par palier

Aucune manipulation.

- Mise à jour des organismes, des valeurs, des grilles de salaire, des taux de retraite en coiffure/boulangerie

Revalider les bulletins de janvier.

Questions

Merci de patienter...

- ❑ **Mise à jour de paramétrage du 24/01/2023 :**
 - **Évolutions liées à la Loi de finances et de financement de la sécurité sociale**
 - **Évolutions liées aux prévoyances/mutuelles/retraites supplémentaires**
 - **Autres évolutions**
 - **Correction Bonus-malus**

A 3D-rendered computer monitor with a black bezel and a silver stand. The screen is white and displays the title text in a yellow-green font. A small power button icon is visible in the bottom right corner of the bezel.

Évolutions liées à la Loi de finances et de financement de la sécurité sociale

□ Monétisation des jours RTT :

- La monétisation des jours RTT a été mise en place sur la version de décembre 2022 mais elle n'ouvrait pas droit à la déduction patronale pour les entreprises de plus de 20 salariés.


Une adaptation du paramétrage est mise en place sur la version 2023.

Revalider les bulletins de janvier s'il y a de la monétisation de jours RTT.

□ Exonération JEI : limitée à 8 ans

Le dispositif JEI est désormais limité 8 ans d'ancienneté pour l'entreprise.

Aucune manipulation.

A stylized illustration of a computer monitor with a black frame and a silver stand. The screen is white and displays the main text. A small green power button icon is visible in the bottom right corner of the monitor's bezel.

Évolutions liées aux
prévoyances/mutuelles/
retraites supplémentaires

❑ IDCC 1979 : Changement de type de base de mutuelle HCR

Les frais de santé HCR conventionnel passe d'un "type de base ou forfait" **20** à un code **18**.

Les bulletins de salaire de janvier doivent être revalidés pour déclencher les bonnes lignes.

❑ Entreprise OPA : CCPMA et forfait social à 16%

En 2022, AGRICA a modifié son offre de PER afin de pouvoir bénéficier des avantages de la loi Pacte.

Le forfait social est passé de 20% à **16%** pour les parts patronales.

Revalider les bulletins de janvier des entreprises OPA avec retraite supplémentaire.



❑ Salarié en Alsace-Moselle dans une entreprise AGRI

Le recouvrement des cotisations d'accident du travail et maladie professionnelle (AT-MP) d'Alsace-Moselle est confié aux caisses de MSA à partir de janvier 2023

Les bulletins de salaire de janvier doivent être revalidés.

❑ Bonus- malus : modification du fonctionnement

Les lignes chômage AC et chômage BM doivent avoir un calcul prenant en compte les cumuls de l'autre.

Pour tous les entreprises de plus de 11 salariés, revalider les bulletins de janvier.

Questions

Merci de patienter...

A stylized illustration of a computer monitor with a black frame and a silver stand. The screen is white and displays the text "Merci de votre attention" in a large, bold, black sans-serif font. A small green power button icon is visible in the bottom right corner of the monitor's bezel.

**Merci de votre
attention**

La vidéo de cette session sera disponible d'ici quelques jours sur votre espace client, dans la rubrique Trucs et astuces.